

EUROPE

L'AGITATION EXTRÉMISTE EN ITALIE

(Suite de la première page.)

Le commissariat central de Milan avait en effet interdit aux uns et aux autres de défilier. Les « gauchistes » n'en voulaient pas moins franchir les barrières de police dressées sur leur chemin. La bagarre qui s'engagea fut immédiatement très dure. Les manifestants semblaient répartis en commandos et attirèrent les forces de police dans les petites rues du centre. Le harcèlement s'accompagna de la construction de barricades.

Aux pavés et aux billes d'acier lancées à la fronde répondirent les grenades lacrymogènes. L'une d'elles atteignit en plein front un retraité de soixante ans qui passait dans la rue. Les manifestants ouvraient les voitures au pied-de-biche, inondaient l'intérieur d'essence qu'ils enflammaient lorsque survenaient les policiers.

En fin d'après-midi, un groupe d'adolescents se dirigea vers le *Corriere della Sera*, brisa les vitres à coups de projectiles, lança des cocktails Molotov, qui provoquèrent un début d'incendie. Journalistes et typographes les repoussèrent. Un autre groupe alla briser les glaces et détruire quelques voitures chez un concessionnaire de la région Renault.

Deux dirigeants du groupe Lotta continua ont été arrêtés. La fédération de Milan du parti communiste a réagi immédiatement en dénonçant la conjonction des autorités, de la police et des « forces réactionnaires ».

« Celles-ci, dit le communiqué du P.C.I., utilisent cyniquement le terrorisme fasciste, qui joue le rôle de pointe avancée dans la stratégie de la provocation. Elles utilisent, en outre, l'apartenance sans principes de quelques petits groupes de provocateurs. Il faut dénoncer ceux-ci sans aucune hésitation, montrer nettement qu'ils sont absolument étrangers au mouvement ouvrier et de connivence avec les forces de la réaction. »

La plupart des journaux italiens et la Fédération de la presse ont exprimé leur sympathie au *Corriere della Sera*, dont la cellule communiste appelle le personnel à la « vigilance ». Les trois syndicats de typographes de Milan ont déclaré une demi-heure de grève lundi, par solidarité avec les travailleurs et les journalistes blessés durant les manifestations, et par protestation contre les attentats visant des journaux. Sans doute n'est-il jamais encore arrivé au *Corriere della Sera* de se trouver pris pour symbole des libertés démocratiques et soutenu par les syndicats et partis de gauche, à deux reprises en huit jours, une première fois après l'éviction de son directeur, une seconde fois après cette attaque.

Pas de « thèses » au congrès du P.C.I.

Le surlendemain de cet affrontement, le P.C. tient son congrès à Milan. Pour la première fois, il n'y aura pas de « thèses ».

La discussion préalable dans les congrès de sections et de fédérations s'est déroulée sur un rapport présenté le 11 novembre dernier au comité central par M. Enrico Berlinguer. De toutes les motions et résolutions votées aux échelons différents, une commission du comité central a tiré quelques textes de synthèse qui seront proposés à la ratification des délégués. Les contributions publiées par *l'Unità* ou *Rinascita* depuis trois mois n'ont pas été marquées par une grande diversité d'accents.

L'ensemble, à vrai dire, semblait un peu pâle, à côté des textes qui avaient précédé le congrès de Bologne en 1969.

Une modification des statuts sera proposée. Elle créera une charge de président, destinée à M. Luigi Longo, et M. Enrico Berlinguer prendra le poste de celui-ci comme secrétaire général. Peu de surprises sont à prévoir dans l'attribution d'autres postes de responsabilité. La bataille électorale passera, en effet, dans la période de transition dans l'histoire du P.C.I. n'en sera pas achevée pour autant. Et l'ère post-togliattienne, encore chargée de références implicites à la façon dont « il migliore » aurait agi

en telle ou telle circonstance, n'est certainement pas achevée. Le P.C.I. est en cela à l'unisson de toute la vie politique italienne, dont l'un des drames réside sans doute dans la très difficile relève des générations.

Le congrès de Bologne avait vu se dérouler pourtant le débat majeur avec le groupe dit « de gauche », qui allait donner naissance au *Manifesto*. Rossana Rossanda, Aldo Natoli, Massimo Caprara, remettaient en cause la motion même de « voie italienne au socialisme » en ce qu'elle impliquait une participation au système de la démocratie bourgeoise. Trois ans avant, au congrès de Rome, Pietro Ingrao, sans aller

aussi loin dans les mots, avait porté à la tribune la revendication d'un « projet de développement » moins souple, moins empirique aussi, que ne semblait l'être la ligne officielle. Les premiers, on le sait, ont été radicaux du parti. Le dernier a soumis sa propre analyse à celle du parti et est demeuré membre de la direction.

Retrouvera-t-on des échos de cette discussion au congrès de Milan ? Il ne semble pas que l'actuel climat politique favorise des interventions contestataires. Et les objectifs définis en novembre par M. Berlinguer sont assez larges pour conserver leur validité, d'autant que sa réélection assurée en garantit la permanence. A long terme, il s'agit pour le P.C.I. de proposer une « alternative démocratique » à la gestion du pouvoir. Etant donné qu'elle est inconcevable sans la participation de la démocratie chrétienne, le P.C.I. tendra à peser sur ce parti pour en modifier la ligne et les équilibres internes.

M. Berlinguer accentuera, selon toute vraisemblance, les réflexions sur le développement d'un « bloc des gauches », qui s'est montré compact lors des élections présidentielles, tout en étant impuissant à modifier en quoi que ce fût l'orientation de la démocratie chrétienne. La critique vis-à-vis des socialistes restera feutrée, ménagera l'avenir. Celui-ci, en effet, comporte inévitablement la reconstitution d'une majorité de centre gauche, au sein de laquelle un durcissement socialiste n'aboutirait qu'à renforcer les démocrates-chrétiens dans la tentation d'un « tournant à droite ».

Or, pour le P.C.I., le bilan du centre-gauche n'est pas négatif. Si le congrès n'avait pas été électoral, M. Berlinguer aurait pu évoquer à quel point le groupe parlementaire communiste avait participé en fait à la politique de réformes. L'avenir sur ce point n'est pas définitivement clos.

Au moment même où sa progression continue dans la coopération à la politique de réformes s'est trouvée freinée, voire arrêtée, le parti communiste italien semble regagner du terrain dans le recrutement. Selon *Rinascita*, il comptait au 31 décembre 1971 1 521 000 membres, dont 600 000 ouvriers, soit 40 %, contre 37,4 % en 1969. Ses points faibles résident dans les cellules d'entreprise et le secteur tertiaire. S'il vise à se développer dans les classes moyennes, il a très largement perdu du prestige dans le monde des intellectuels et de la culture. Les procès que dressent ses organes contre la « restauration culturelle » glissent rapidement sur les motifs pour lesquels tant d'intellectuels s'en sont détachés, motifs qui ne se résument pas dans la simple lassitude du combat politique quotidien.

Pietro Valpreda candidat

« C'est une candidature de protestation contre les institutions bourgeoises responsables du massacre d'Etat », dit-il dans une déclaration où il affirme son désir d'être le « catalyseur de la gauche contre la répression et la violence légalisée ».

« C'est un grand fait politique », commente le *Manifesto* en publiant cette déclaration. On pourra désormais porter dans le domaine politique un procès qui est politique. »

Les différents mouvements anarchistes italiens qui devaient se réunir dimanche à Bologne ont immédiatement désavoué la candidature. Les groupes anarchistes de Rome attribuent la décision de Valpreda à l'« affaiblissement de ses capacités de résistance psychique et physique » après deux ans de détention. *l'Unità* enregistre les faits sans les commenter. Mais la démarche de Valpreda, si elle aboutit à son élection, donnerait au *Manifesto* la faculté de faire passer plusieurs autres députés grâce à la répartition des restes sur le plan national.

PAUL BALTA.

JACQUES NOBÉCOURT.

LA CRISE GRÉCO-CHYPRIOTE

Athènes modère ses attaques mais compte toujours obtenir le départ de Mgr Makarios

La crise chypriote paraît être dans l'impasse. Le gouvernement d'Athènes a annoncé le 11 mars qu'il persistait à demander à Mgr Makarios de répondre favorablement aux requêtes formulées dans sa note du 11 février. Celle-ci exigeait notamment la remise des armes tchèques aux forces de l'ONU stationnées dans l'île, et la formation d'un gouvernement anticommuniste d'union nationale, et, par conséquence, l'épuration de l'administration chypriote.

A Ankara, un porte-parole officiel a affirmé que la Turquie n'avait pas menacé d'intervenir à Chypre si la sécurité de la communauté turque devait être menacée, comme il avait été dit la semaine dernière (« le Monde » du 12-13 mars).

De notre envoyé spécial

Athènes. — Le gouvernement grec a modéré ses attaques contre le chef de l'Etat chypriote, donnant ainsi l'impression qu'il n'ignorait pas les conseils de sagesse prodigués par les chancelleries occidentales. Il a aussi tenu compte de l'agacement qui s'est manifesté dans l'île et de l'attitude prudente adoptée par nombre d'hommes politiques chypriotes. M. Cléridis, président de

l'Assemblée nationale de Chypre, en qui Athènes voit le futur président de l'île, a fait savoir que l'homme qui serait appelé à succéder dans des circonstances anormales à Mgr Makarios risquait fort de se trouver dans une position intenable. Ici on l'a compris à demi-mot. Athènes n'a pas pour autant renoncé à son principal objectif : disposer à Chypre d'un gouvernement docile qui lui permette, d'accord avec Ankara, de régler d'une façon ou d'une autre le problème intercommunautaire à Chypre et de ne plus craindre périodiquement de subir les conséquences de ce conflit.

Cela suppose dans l'esprit des dirigeants athéniens que Mgr Makarios quitte la scène politique. Après être intervenu directement — et parfois avec une certaine brutalité — le gouvernement grec exerce maintenant des pressions indirectes pour parvenir à ses fins tout en proclamant que l'ethnarque peut rester au pouvoir s'il règle la question des armes importées et remanie son cabinet.

Les rumeurs persistantes qui circulent tant à Nicosie qu'à Athènes, selon lesquelles le chef de l'Etat chypriote pourrait être victime d'un attentat, ressemblent fort à des avertissements déguisés adressés à l'ethnarque. Des journaux athéniens du dimanche évoquaient une telle éventualité, notamment le *Athens News*, qui traitait sur toute sa première page : « Plan d'assassinat contre Makarios. L'archevêque est un obstacle à une solution finale. » Pondées ou non, ces rumeurs reflètent un état d'esprit que plusieurs diplomates prennent au sérieux. Le rôle des évêques du Saint-Synode chypriote serait déterminant. On estime ici que les prélats pourraient accepter de laisser l'ethnarque achever son mandat s'il s'engage à ne pas se représenter à l'élection présidentielle de février 1973. D'ici là, il devra, précisément, assurer la réussite des entretiens intercommunautaires.

On admet dans les milieux officiels grecs que Mgr Makarios est extrêmement habile et qu'il bénéficie de l'appui d'une substantielle majorité de Chypriotes, mais on fait remarquer aussi qu'à la longue, le rapport de forces est en faveur de la Grèce dans la mesure où elle n'est d'accord avec la Turquie pour réaliser certains objectifs.

Turquie

Pour collaboration avec les gauchistes

SOIXANTE-HUIT MILITAIRES SONT DÉFERÉS À LA JUSTICE

Ankara (A.F.P., U.P.I.). — Cinquante-sept officiers subalternes et onze sous-officiers ont été radies de l'armée et déferés à la justice militaire pour collaboration avec le Front de libération populaire turc et fourniture d'armes et de munitions à cette organisation clandestine, a annoncé le samedi 11 mars l'état-major général turc.

Ces militaires, dont huit officiers de l'armée de terre, quarante-huit officiers de l'armée de l'air et un officier de marine, ont, selon le communiqué officiel, notamment fait évader le 30 novembre 1971 de la prison militaire de Maltepe, à Istanbul, Mahir Cayan et quatre autres membres du Front passibles de la peine de mort pour l'assassinat, en mai 1971, du consul général d'Israël à Istanbul, M. Ephraïm Elrom.

Parlant à l'occasion du premier anniversaire du coup d'Etat militaire qui l'a porté au pouvoir, M. Nihat Erim, chef du gouvernement, a déclaré que la Turquie demeurerait toujours sous la menace d'un « complot conçu et dirigé de l'extérieur ».

France nouvelle

HEBDOMADAIRE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



S'ALLIER CONTRE LE COMLOT POLITIQUE

EN VENTE DÈS MARDI

Mardi 14 mars à 9 h 30 est née

STREER

Prêt à porter féminin
Chaussures - Accessoires

64, rue de Rennes - PARIS 6^e
(angle rue du Sabot)

POLITIQUE

A LA CONVENTION

Le parti

Déjà amorcée par M. Alain Savary, la mutation du parti socialiste se poursuit activement. Les cinq cents délégués à la convention nationale extraordinaire étaient souvent jeunes, et un certain nombre d'entre eux participaient à leurs premières assises nationales. En outre, ces assises avaient attiré au théâtre Jean-Villar de Suresnes beaucoup d'auditeurs qui ont suivi attentivement les débats — parfois lassants — sur les cinq chapitres du programme de gouvernement. Autre signe du renouveau de la formation socialiste, le recours à de nouvelles techniques de propagande. Pour la première fois dans un congrès politique, les délégués ont pu commander une sélection des meilleurs moments de la convention enregistrés sur cassette. Dans le même ordre d'idées, les dirigeants socialistes ont décidé de créer un fichier central des adhérents géré par ordinateur. Sur les quatre-vingt mille membres revendiqués par le parti socialiste, seuls quinze mille étaient, il y a neuf mois, recensés cité Malherbes. Aujourd'hui,

Les nationalisations

Au chapitre de la démocratie économique deux points avaient été controversés : la mise en pratique de l'autogestion et le champ d'application des nationalisations. M. Pierre Joxe, membre du secrétariat, indique qu'un accord est intervenu qui se traduit par l'adjonction au projet de programme d'un texte précisant que ce premier programme est « le seul nécessaire pour engager la transformation socialiste de l'économie nationale » et que, dans une phase ultérieure, une autre série de nationalisations pourra être proposée au verdict populaire. Dans l'immédiat, les nationalisations affecteront par priorité l'ensemble du domaine bancaire et financier. Elles s'appliqueront au secteur industriel selon trois critères :

- Lorsque les commandes de l'Etat constituent le débouché essentiel (par exemple Dassault) ;
- Lorsque la concurrence ne peut fonctionner de façon satisfaisante et qu'il y a pratiquement situation de monopole (par exemple Pechiney, Ugine-Kuhlman, Saint-Gobain) ;
- Lorsque le développement ou la conversion dépendent largement du financement public (bâtiment, pharmacie). Nationalisations, planification et contrôle ouvrier devront progresser parallèlement. Deux adjonctions sont

adoptées ; la première l'est à l'unanimité et déclare : « Il faut donc prévoir le cas où une contre-offensive du capitalisme se manifesterait dans certaines entreprises par le sabotage du Plan, par de graves carences de gestion ou par des violations de nouvelles lois du travail. Dans de telles circonstances et avec l'accord ou à la demande des travailleurs intéressés — car la collectivisation, elle-même liée à l'autogestion, est l'affaire des travailleurs aiant que du pouvoir d'Etat. — Le gouvernement d'union de la gauche pourrait être conduit à proposer des mesures de nationalisation supplémentaires au Parlement. »

La seconde adjonction, présentée par M. Denis Cépède, représentant de la minorité, déclare : « Au cas où les travailleurs formuleraient la volonté de voir leur entreprise entrer dans le secteur collectif, le gouvernement de l'union de la gauche pourra proposer sa collectivisation au Parlement. C'est ainsi que la collectivisation sera inséparable de l'autogestion. »

Cette disposition se heurte à l'opposition de M. Joxe, mais à l'appui de M. Wolf et du CERES. Soumise au vote des délégués, elle est adoptée par 1 723 mandats contre 1 486.

Le « contrat de législature »

Dans le deuxième chapitre, intitulé « le pouvoir aux citoyens », se trouvent notamment posés les problèmes du « contrat de législature » et de la dissolution automatique de l'Assemblée nationale en cas de rupture de ce contrat. Partisans et adversaires de la dissolution automatique se sont vivement affrontés en commission, et une polémique a même éclaté entre MM. Gaston Defferre et Guy Mollet. En définitive, une synthèse a pu être élaborée. Le texte adopté par la convention nationale indique :

« Dès sa constitution, le gouvernement engage sa responsabilité sur un programme comportant les mesures qu'il prendra et le calendrier de leur réalisation. Cette déclaration et le vote d'approbation de l'Assemblée nationale constituent un contrat de législature par lequel le gouvernement prend des engagements précis et datés, et par lequel la majorité s'engage à lui consentir les moyens législatifs et financiers nécessaires. En cas de rupture du contrat par le vote d'une motion de cen-

sure, le président de la République, s'il ne prononce pas la dissolution de l'Assemblée nationale, nomme, par application de l'article 3 de la Constitution, le premier ministre et les membres du gouvernement. Le premier ministre engage alors devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, la responsabilité du nouveau gouvernement sur son programme. Dans le cas où le premier ministre n'obtient pas l'accord de l'Assemblée nationale sur son programme, le président de la République, constatant qu'il n'y a plus de majorité à l'Assemblée nationale, prononce sa dissolution. »

Les socialistes décident également d'établir un contrat politique entre les partis et l'opinion. Le programme précise à ce sujet :

« Le parti socialiste, conformément à la motion d'Epinay, qui exclut toute stratégie de troisième force ne pourrait évidemment pas participer à un gouvernement s'appuyant sur une autre majorité que la majorité de gauche choisie par le suffrage universel. »

Le mode de scrutin

Les autres options qui restaient ouvertes concernaient en particulier la durée du mandat des sénateurs. Les socialistes le réduisent à six ans (au lieu de neuf). En ce qui concerne le mode de scrutin, le programme de gouvernement socialiste retient le système « A.B.W.R. » du nom de ses auteurs, le socialiste autrichien Adler et les socialistes français Bracke et Etienne Weill-Raynal, et qui avait été défendu par Léon Blum. Ce système combine le

scrutin uninominal à un tour et la représentation proportionnelle des partis sur le plan national. Il est notamment appliqué en Allemagne fédérale. La convention l'adopte par 1 751 mandats contre 766 au scrutin uninominal à deux tours et 657 à la proportionnelle de liste, pour la plus grande joie de M. Weill-Raynal, qui, en termes émus, évoque « le chant d'espérance de l'aurore, à l'aube ».

Le cadre de vie

Le troisième chapitre, intitulé *Changer la vie*, est modifié sur plusieurs points, et notamment en matière de santé, de maîtrise des sols et de sport. En matière de politique foncière, le programme indique désormais : « Pour les socialistes, le facteur foncier doit être immédiatement sorti de l'économie de marché et la propriété de tout sol urbain revenir à la collectivité, qui pourra seulement en concéder l'usage pour une durée limitée. Il sera donc créé des « périmètres d'urbanisation » incluant les agglomérations et leur zone d'extension dans les vingt années à venir à l'intérieur desquelles la collectivité jouira d'un « droit de préemption » général et illimité ; autrement dit, elle aura priorité sur tous les particuliers et tous les intérêts privés pour acheter les terrains. Le prix d'achat de

ces terrains sera fixé de manière à indemniser justement les petits propriétaires, mais aussi à éviter de récompenser les achats spéculatifs antérieurs. Les municipalités pourront prendre possession des terrains dès le vote, par les conseils municipaux, de la délibération d'expropriation. D'autres options ont également été tranchées. Les socialistes ont ainsi décidé de supprimer la publicité à la télévision, de mettre en place une législation permettant l'avortement libre, d'abroger la peine de mort, d'instaurer le divorce par consentement mutuel et d'exonérer l'épargne investie à long terme. Dans le domaine de l'enseignement, ils ont, en outre, adopté le principe de la mise en place d'une allocation d'études attribuée selon des critères à la fois sociaux et universitaires.

Deux thèses sur l'Alliance atlantique

Le quatrième chapitre, consacré à la politique étrangère et intitulé « un nouvel internationalisme », a suscité plusieurs votes, mais sur de nombreux points des synthèses ont été élaborées en commission. Tel a été en particulier le cas pour le chapitre consacré à l'Europe. Le texte commun s'inspire du texte de la majorité (option Lavau-Pontil-

lon). Il se prononce pour la poursuite de la politique communautaire et en faveur d'un renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement européen sur l'exécutif, notamment par le vote du budget de la Communauté. Les socialistes ont, en outre, estimé que la poursuite d'une stratégie anticapitaliste n'était pas du ressort des gouvernements mais de celui des partis et des syndicats.

NATIONALE DE SURESNES

socialiste a adopté son programme de gouvernement

Le fichier comporte trente-cinq mille noms, a pu annoncer M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat, chargé de la coordination.

Les nouveaux socialistes ont de ce fait perdu leurs complexes de formation vieillissante. Ils prévoient par exemple de lancer leur programme de gouvernement selon des méthodes comparables à celles du parti communiste, mais il est vrai à une autre échelle. Cinq cents meetings sont en voie d'organisation pour les trois mois qui viennent. Une brochure contenant un résumé du programme va être diffusée très largement, et un livre de poche comprenant l'ensemble du programme de gouvernement, un texte de présentation et des annexes techniques doit paraître dans quelques mois.

Le texte de présentation, qui doit être revu mercredi par le bureau exécutif du parti, a été rédigé par M. François Mitterrand. Il sera accompagné d'un résumé des mesures immédiates que prendrait un gouvernement de gauche. Ce catalogue n'a pu être établi d'avance, puisque la convention devait au préalable choisir entre un

certain nombre d'options. Les dirigeants socialistes sont d'ailleurs très fiers de la méthode d'élaboration qu'ils ont retenue et ils y voient volontiers « un modèle de démocratie ». Après avoir ouvert un certain nombre d'options qui ont été discutées dans les fédérations départementales, les socialistes ont, sur la base d'un vote indicatif, mis en place huit commissions spécialisées pour examiner chaque chapitre du programme ou un secteur particulièrement important. Après avoir siégé samedi après-midi et pendant une partie de la nuit, ces commissions ont remis leurs conclusions — généralement sous la forme de textes de synthèse — à une commission de résolutions composées, comme le comité directeur du P.S., selon une représentation proportionnelle des divers courants de pensée.

Dimanche, les congressistes ont entendu les rapports de chaque commission et ont voté sur les points qui restaient en suspens. De très nombreuses modifications de détail ont en outre été apportées au document déjà publié (« Le Monde » du 12 janvier) puisque cinq

cents amendements avaient été déposés. Ces modifications sont souvent de forme ou de détail (les socialistes ont, par exemple, décidé de supprimer la première classe dans le métré).

La commission des résolutions a enfin désigné la délégation qui sera chargée de discuter avec les autres formations de gauche le programme de gouvernement. Dirigée par M. François Mitterrand, premier secrétaire, elle comprend MM. Pierre Mauroy, Gérard Jaquet, Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement, Jean Poperen, Jacques Enock, Jacques Piette et Gaston Defferre, de telle sorte que tous les courants du parti sont représentés. Elle rendra compte de ses négociations à un collectif qui comprend les dix membres du secrétariat, les membres du bureau exécutif ainsi que M. Enock et Mmes Marie-Thérèse Eyquem et Colette Audry, membres du comité directeur, et MM. Gaston Defferre et Antoine Courrière, respectivement président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et au Sénat.

THIERRY PFISTER.

Sur l'Alliance atlantique, deux thèses sont en présence. M. Robert Pontillon, soutenu à la fois par les proches de MM. Mauroy, Mitterrand et Savary, défend un texte qui déclare :

« L'action des socialistes s'inspirera des considérations suivantes :

« 1) Rejetant la pérennité des pactes militaires et l'équilibre de la peur comme moyen de maintenir la paix de manière durable, elle se fixera, comme but, la dissolution simultanée du pacte de l'Atlantique et du pacte de Varsovie, ainsi que des alliances militaires bilatérales nouées au sein de chacun des blocs ;

« 2) Pour y parvenir, elle appuiera le projet de réunion d'une conférence européenne sur la sécurité. L'accord sur la liste des nations qui y participent est déjà réalisé sur la proposition soviétique (outre les pays membres des deux alliances, y compris les Etats-Unis et le Canada, les nations européennes demeurées dans la neutralité). Il convient dès lors de s'attacher surtout à fixer les objectifs de cette conférence ;

« Celle-ci ne saurait avoir seulement pour but de consolider le statu quo, même assorti d'une déclaration soignée de renonciation au recours à la force et d'un pacte de non-agression ; le maintien de la situation présente laisserait subsister les dangers de nouvelles tensions ;

« Le gouvernement de la gauche s'attachera immédiatement à réaliser ces objectifs, sans revenir sur la question de l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique. Cependant, la France dénoncera sans délai le soutien qu'elle apporte à l'OTAN aux dictatures du sud de l'Europe et exigera qu'il y soit mis fin. »

Cette rédaction est adoptée par 2 021 mandats contre 1 162 à un texte présenté par MM. Sarre (CERES), Poperen et Estier, qui précisait :

« Le gouvernement d'union de la gauche prendra l'initiative d'une conférence internationale des pays de l'Europe, de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis ayant pour objectif : un pacte de sécurité collective et la dissolution du pacte de l'Atlantique-Nord et du pacte de Varsovie, sanctionnée par le retrait de toutes les forces américaines de l'Europe et la fermeture de leurs bases sur ce continent et le retrait de toutes les forces soviétiques derrière les frontières de l'U.R.S.S. et la fermeture de leurs bases en dehors desdites frontières.

« L'engagement de toute la gauche pour une telle proposition aurait une valeur essentielle : il serait la concrétisation de la garantie de pleine indépendance internationale des partis de la gauche française.

« Si ce recours échouait par la

faute de nos alliés actuels, la France quitterait le pacte atlantique. »

La force de frappe

Il restait encore à trancher la question de l'armement nucléaire. M. Pierre Bérégovoy défend la position majoritaire qui refuse toute force de dissuasion nucléaire nationale. Il propose d'établir un échecancier permettant de mettre en œuvre une politique de reconversion de l'industrie nucléaire qui ne compromette pas les recherches en matière d'électronique et l'étude des phénomènes atomiques. M. Charles Hernu évoque le « dégageant américain » en Europe et la pression de l'U.R.S.S. Il estime qu'un gouvernement de gauche devrait s'engager simplement à ne plus mettre en œuvre de nouveaux programmes de construction d'armements nucléaires. S'estimant satisfait d'avoir posé le problème, il ne demande pas de vote mais il obtient, en revanche, qu'une commission d'études soit mise en place pour étudier la reconversion des industries nucléaires.

Dans ce chapitre, les socialistes se prononcent également, à l'unanimité, pour le droit des peuples des départements et territoires d'outre-mer à l'autodétermination pouvant aller jusqu'à l'indépendance.

L'HUMANITE : nos craintes n'étaient pas entièrement injustifiées.

« Finalement, la Convention a admis que la dissolution ne soit pas automatique après le vote d'une motion de censure, le président de la République pouvant faire une dernière tentative en nommant un nouveau premier ministre, étant entendu — et c'est là qu'intervient la correction de la Convention — que « le parti socialiste... ne pourrait évidemment pas participer à un gouvernement s'appuyant sur une autre majorité que la majorité de gauche choisie par le suffrage universel ».

« Cette précision était sans doute utile et nécessaire. On peut craindre qu'elle ne soit insuffisante pour conjurer la tentation de rechercher une majorité de rechange par un arrangement avec la droite. En tout cas, la motion de la Convention dans ce domaine est en retrait sur le texte adopté en commun par les partis socialistes et communistes en 1970 qui s'était prononcé sans ambiguïté pour le recours automatique au suffrage universel en cas de crise. Comme quoi nos craintes que l'on revienne sur l'acquis n'étaient pas entièrement injustifiées. »

(RENE ANDRIEU.)

LA NATION : du plus pur style nègre blanc.

« Les débats de la conférence du parti socialiste et les récentes déclarations de M. Lecanuet montrent bien que la France conserve le triste privilège d'être le seul pays démocratique où les institutions sont remises en question dans leur lettre ou bien dans leur esprit. (...) »

« On avait pensé, avant la convention de Suresnes, que se heurteraient deux conceptions, l'une plus parlementariste, l'autre plus présidentiariste du fonctionnement des institutions. La motion adoptée à l'issue du congrès est du plus pur style nègre blanc. (...) »

« Ce mauvais compromis aboutit en fait à priver le président de la République du libre exercice de son arbitrage, qui est l'une des pièces maîtresses de nos institutions. On arriverait d'ailleurs au même résultat si l'on subait les partisans du régime présidentiel « classique », que le général de Gaulle a condamné dans ses Mémoires, aussitôt après avoir également condamné la théorie du gouvernement de législation. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de rendre au Parlement le pouvoir de mettre en échec le président. Du conflit ainsi créé ne peut sortir que l'impuissance. »

« Ne pouvant plus guère attaquer les institutions de front, les oppositions présentent comme des retouches les réformes qu'elles veulent leur apporter. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Une fois de plus après 1958, après 1962, après 1968, ce sont encore ces institutions, c'est la V^e République elle-même qui se trouvent mises en cause. Heureusement que pour les garder, il y a le peuple, Georges Pompidou, son élu, et la majorité parlementaire qui le soutient. »

« tous viscéralement d'accord », l'orateur en vient à la question des institutions.

« Nous sommes dans un régime bancal, le pourrais dire bâtarde, puisqu'il n'est ni présidentiel ni parlementaire, et que sa nature même a été modifiée par la révision constitutionnelle de 1962. Je dois toutefois observer que nul n'a demandé que l'on revienne sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Cela rend nos discussions complexes et un peu confuses, puisque personne ne va vraiment jusqu'au bout de sa pensée. Cela ne veut pas dire que l'on n'ait pas osé aborder ce genre de problèmes, cela s'explique par le fait qu'il a semblé à tous qu'il y a d'autres affaires plus importantes à traiter. »

« Il faut bien savoir que lorsque la gauche prend le pouvoir c'est que la situation est difficile et que des problèmes économiques, sociaux et d'ordre public se posent. Alors nous aurions autre chose à faire qu'à réunir une Constituante avec quatre cents juristes. »

Le premier secrétaire du parti en vient alors au problème du contrat de législature et de la dissolution automatique. Il se félicite de la synthèse réalisée sur ce point et qui a donné naissance au texte que nous publions d'autre part, et explique :

« Le problème du contrat de législature entre le gouvernement et le Parlement se posait avec acuité sous la IV^e République, qui a connu une instabilité qui a été pour beaucoup dans sa perte, mais sous la V^e République, qui a assuré la stabilité, il est beaucoup moins actuel. Si nous disons qu'en cas de rupture du contrat il y a dissolution automatique, nous risquons de faire naître l'idée que la venue au pouvoir de la gauche ce serait le retour à l'instabilité. Il ne faut pas confondre le contrat entre le gouvernement et le Parlement et le contrat entre les partis de la majorité ! Le seul fait que ce dernier contrat soit rompu unilatéralement par un parti, sur le terrain et au moment choisi par lui, doit-il avoir des conséquences institutionnelles automatiques ? Il n'est pas possible de donner une consécration institutionnelle à une difficulté de ce genre. Si un seul parti peut contraindre à des élections, c'est un risque d'instabilité de plus, c'est un pouvoir exorbitant que le parti socialiste refuse de donner aux autres aussi bien qu'à lui-même. Le président de la République ne doit dissoudre l'Assemblée nationale que lorsque l'absence de toute majorité est constatée. »

Deux destinations

M. Mitterrand explique alors que lorsque le programme du parti aura été adopté il devra avoir, selon lui, deux destinations.

Il devra d'abord servir le parti, lui donner un « formidable élan ». « Nous tiendrons quatre-vingts, cent, cent cinquante réunions dans les semaines qui suivront l'adoption du programme. Notre combat doit nous rassembler sans relâche autour du programme. »

Ce programme doit être, en second lieu, « un instrument de discussion avec les organisations politiques de la gauche désireuses de s'engager sur un contrat de majorité. Je ne puis préjuger, poursuit l'orateur, mais je puis garantir que le parti s'y emploiera de bonne foi et avec la volonté d'aboutir, étant bien entendu que nos propositions ne sont pas un diktat, ne sont pas à prendre ou à laisser... »

« Comme le parti communiste n'a pas cessé de faire croire que nous doutions de notre devoir (il est arrivé que cela soit dit au sein même de notre parti), je dis qu'il est évident que les choix du parti socialiste se situent dans le cadre de l'union de la gauche. Si demain il n'était pas possible de poursuivre au sein d'une majorité de gauche qui nous aurait déjoints ou aurait échoué, le parti issu d'Epainay ne changerait pas d'alliances. Il ne nous serait pas possible de tromper l'opinion. Nous avons un devoir de loyauté, non pas à l'égard du P.C. mais vis-à-vis de notre conscience. Si nous aboutissons à la victoire de la gauche et qu'ensuite une rupture se produise, alors le parti socialiste proposera ses propres solutions mais — un congrès commande — nous ne changerons pas de camp. » (Applaudissements prolongés auxquels s'associe M. Guy Mollet.)

La volonté populaire

« Cela dit, poursuit M. Mitterrand, nous n'allons pas nous installer dans les hypothèses pessimistes. Nous pouvons réussir parce que l'union de la gauche ce n'est pas une affaire d'états-majors. Elle procède de la volonté populaire, qui oblige les formations politiques à aller de l'avant. »

« Le parti socialiste ne peut pas supporter que dure plus longtemps une mise en accusation permanente de ses intentions. Un parti socialiste plus fort, plus homogène, plus nombreux, c'est la condition de la victoire de la gauche, de même que l'existence d'un parti socialiste garant du respect de la liberté. Le rêve du pouvoir, c'est le tête-à-tête entre une droite dominée par un parti conservateur et une gauche dominée par le P.C. C'est servir la gauche tout entière — et c'est donc servir M. Marchais ! — que de travailler au développement du parti socialiste, car la victoire de la gauche ne saurait être parachéevée, pour l'opinion publique française, sans un parti socialiste garant, à ses yeux, des libertés démocratiques. »

« Il ne s'agit pas de se lancer dans des polémiques. Le parti socialiste a pour devoir de fonder l'unité de la gauche, et ce doit être un parti qui se fasse respecter, sans excès ni insolence, y compris de ses partisans. L'union de la gauche, nous la ferons en respectant nos principes. Si le programme doit être celui de l'union, il ne peut être celui du reniement de nos principes. Il faut assainir le climat. Viendront vers nous ceux qui voudront aboutir à l'union de la gauche. Ceux qui s'excluront auront tort, mais nous ne les désignons pas à l'avance. L'exclusive n'est jamais venue de nous, nous enregistrons celles qui viennent des autres. »

A propos des relations avec le parti radical, le député de la Nièvre déclare :

« Le parti radical, oui, si c'est celui qui reste fidèle aux accords qui nous lient à lui depuis 1962. Si l'on nous offre le débat sur les idées, c'est que le parti radical se déclare partie prenante de l'union de la gauche. Si ce n'est pas le cas, qu'on nous le dise. »

Après avoir indiqué que le P.S.U. « sera le bienvenu s'il cesse de se tenir à cheval (avec blessures...) entre l'activisme révolutionnaire et la participation à un gouvernement

démocratique », M. Mitterrand s'explique sur l'attitude de son parti vis-à-vis des gauchistes et sur les critiques que cette attitude lui a valu de la part des communistes :

« Nous condamnons la violence et son enchaînement, le recours à l'action directe, et tout acte privatif de liberté. Pour nous, le rapt de M. Nogrette en est un, mais pour nous l'assassinat d'une jeune ouvrière, c'est un malheur pour la France. (Vifs applaudissements.) Nous nous scandalisons d'entendre le président de la République parler de « pays de sauvages », à propos d'un enlèvement, alors qu'il n'a pas eu un mot pour déplorer le meurtre de Pierre Overney par Tramonil. (Applaudissements prolongés.)

« Allier à l'entêtement d'un homme abattu par les chiens de garde de la société, est-ce participer à une action avec les gauchistes ? Le parti socialiste considère les communistes comme des camarades et il leur parle franchement, fraternellement, mais il demande que le P.C. comprenne que rien n'est mieux pour nous tous que le respect mutuel. »

Dans sa conclusion, M. Mitterrand explique que la victoire des socialistes, en 1973, « ce ne serait pas seulement le changement de patrons mais aussi le changement de vie », souhaite qu'aux mots de Liberté, Egalité, Fraternité s'ajoute celui de Responsabilité, invite tous les membres du parti à la lutte pour la « nouvelle Libération », et s'écrie : « Camarades socialistes, il faut vivre autrement. » Il est longuement acclamé par l'assistance, tout entière debout.

Revue trimestrielle de droit sanitaire et social

N° spécial

L'ENFANCE INADAPTÉE

préfacé par Mlle M.M. Dienesch

Sommaire :

- Recherche de critères de l'inadaptation
- Recherches statistiques sur les enfants inadaptés
- De l'inadaptation au handicap : le problème de l'égalité des chances à l'école
- Le rôle des particuliers dans la protection des enfants inadaptés
- Le placement des enfants inadaptés
- Les problèmes de prise en charge
- Enfance inadaptée et responsabilité civile
- Le VI^e Plan et l'enfance inadaptée
- Perspectives d'évolution de la politique en faveur de l'enfance inadaptée

140 pages (16 x 24) : 15 F (18 F franco)

En vente chez votre libraire ou chez SIREY
C.C.P. Paris 12.976.93.
Abt 1972 : France 58 F - Étr. 63 F

EDITIONS SIREY
22, RUE SOUFFLOT, PARIS 5^e

POCHE-CLUB "CHANGER LA VIE"

COLLECTION ANIMÉE PAR DANIEL GUERIN ET J.J. LEBEL

VOLINE

LA REVOLUTION INCONNUE (EDITION INTEGRALE EN 3 VOLUMES)

• De 1905 à Octobre un volume, 9,50 F

• Du pouvoir bolcheviste à Cronstadt un volume, 9,50 F

• L'insurrection paysanne en Ukraine un volume, 9,50 F

DANIEL GUERIN

AUTOBIOGRAPHIE DE JEUNESSE

"D'une dissidence sexuelle au socialisme"

248 pages, 24,00 F

BELFOND

L'ETAT OFFRE DES EMPLOIS STABLES

vous les trouverez dans le



GUIDE DES CARRIERES de la FONCTION PUBLIQUE

Éditions LAFAYETTE

UNE ENCYCLOPEDIE DES CARRIERES OFFERTES PAR L'ETAT

Ce guide donne toutes les nombreuses possibilités de carrières offertes par l'Etat dans ses administrations, ses établissements nationaux et par les collectivités locales; les moyens d'y accéder, conditions requises, échelles des salaires, adresses utiles. C'est la seule documentation pratique sur les carrières de la fonction publique éditée à ce jour. Indispensable aux parents, étudiants, éducateurs.

GRATUITEMENT CHEZ VOUS

... consultez ce guide. Si vous estimez pouvoir en tirer profit pour vous ou votre entourage, conservez-le et adressez-nous seulement 24F. Si non retournez-le nous sans avoir rien à payer. Utilisez ce bon dès aujourd'hui.

BON D'EXAMEN GRATUIT

Envoyez-nous gratuitement et franco de port le Guide des Carrières de la Fonction Publique. Je m'engage à vous le régler (24F) si je le conserve ou à vous le retourner dans les 30 jours sans avoir rien à payer.

Nom _____
Adresse _____

EDITIONS LAFAYETTE
3, RUE DE MONTYON-PARIS(9^e)

POLITIQUE

Le parti socialiste va proposer aux autres formations de conclure un contrat de gouvernement

(Suite de la première page.)

La synthèse, en revanche, n'a pas été possible sur l'attitude qu'adopterait un gouvernement socialiste vis-à-vis de l'alliance atlantique, mais cette divergence n'a pas nui à la cohésion interne du parti dans la mesure où la ligne de clivage entre partisans du retrait immédiat de l'alliance et partisans d'une dissolution simultanée des blocs militaires de l'Est et de l'Ouest passe à travers la majorité et la minorité. Le soul de l'unité est apparu encore dans l'abandon de la querelle sur le préambule et la décision d'associer toutes les tendances aux négociations qui seront engagées avec les autres partis.

M. François Mitterrand, premier secrétaire, est le premier bénéficiaire de cette cohésion. Neuf mois après le congrès d'Epinal, il a parachevé la conquête

du parti socialiste. Ni M. Alain Savary ni M. Guy Mollet, ses prédécesseurs, n'ont contesté sa victoire; ils ne sont même pas intervenus en séance publique. Le député de la Nièvre a pu exercer son éloquence en toute quiétude. Il l'a fait d'abord pour freiner l'ardeur des partisans du contrat de législature assorti de la dissolution automatique.

Les communistes ne sont pas entièrement satisfaits de la solution qui a été adoptée et qui leur enlève, ainsi qu'à tout autre signataire du contrat de législature, l'initiative de la dissolution, qui, initialement, aurait été automatique dès la première crise ministérielle, c'est-à-dire à la première défaillance d'un parti de la coalition. Mais ce n'est point là une divergence fondamentale. Au lendemain de la convention socialiste, la Nation réagit sur ce point plus vivement que l'Humanité, en reprochant aux socialistes d'avoir adopté un texte « négro-blanc » et à l'opposition de gauche, en général, de remettre en cause les institutions.

M. Mitterrand est intervenu surtout pour rappeler dans quel esprit il envisageait le dialogue avec le parti communiste et les autres formations de la gauche. La vigueur avec laquelle il a proclamé l'attachement des socialistes à l'union de la gauche et leur refus de se lier, quoi qu'il arrive, à la droite, outre qu'elle paraissait traduire la volonté des délégués, lui a permis de récuser avec autant de force les procès d'intention qui, plus ou moins ouvertement, lui sont faits à ce sujet par les dirigeants communistes. M. Mitterrand pose le problème de l'union de la gauche en termes de rapports de force et, à l'inverse du processus de pensée habituel, demande à ses interlocuteurs — en particulier au P.C.F. — de faire la preuve de leur sincérité et de leur volonté d'aboutir. Ce langage et cette analyse ne sont pas nouveaux chez lui. Mais désormais, loin d'être ceux d'un homme isolé ou contesté par les siens, ils deviennent ceux d'un parti qui aspire à une plus grande place au sein de la gauche et qui, à certains égards en prend les moyens. Il faudra sans doute en tenir compte.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, qui avait proposé sept points d'accord à la convention socialiste, devra se prononcer sur le programme socialiste et les alliances qu'il suppose. M. Michel Rocard, secrétaire national du P.S.U., devra dire si son parti cède toujours à l'activisme révolutionnaire. Enfin le parti communiste doit, au-delà des controverses sur les nationalisations, les institutions ou l'alliance atlantique, fournir la preuve de son aptitude à partager démocratiquement le pouvoir.

Sans se référer à des exemples pris à l'étranger; on peut penser que compte tenu de son attitude, de ses exclusives et de ses mises en accusation au cours des dernières semaines, il a encore dans ce domaine un bout de chemin à parcourir.

ANDRÉ LAURENS.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Poniatowski refuse l'arbitrage du premier ministre pour la désignation des candidats de la majorité

M. Michel Poniatowski, secrétaire général de la Fédération nationale des républicains indépendants, a relancé dimanche soir 12 mars à Lyon, au cours d'une conférence de presse, la polémique sur l'unité de candidature de la majorité aux prochaines élections législatives. Après avoir affirmé que son parti présentera « de nombreux candidats » et qu'« il y aura des candidatures multiples », le secrétaire général a ajouté que les décisions prises concernant les investitures le seraient « en fonction des résultats des négociations entre les partenaires de la majorité et non en fonction d'un arbitrage du premier ministre ».

Ce refus de l'arbitrage du chef du gouvernement marque un durcissement de l'attitude de M. Poniatowski. En effet, en 1967 et 1968, les formations de la majorité avaient laissé à M. Georges Pompidou (alors premier ministre) le soin de choisir en dernier ressort le candidat qui recevrait l'investiture « V. République » dans les circonscriptions où la majorité n'était pas parvenue à s'accorder pour désigner son représentant. M. Poniatowski estime que, lors des dernières assises nationales de l'U.D.R., qui se sont tenues à Strasbourg du 19 au 21 novembre 1971, M. Chaban-Delmas « est devenu le chef de l'U.D.R. » et qu'en conséquence « il ne peut être jugé et parti ». « Nous pouvons négocier avec lui, a déclaré le secrétaire général des républicains indépendants, non être arbitrés par lui; ce serait admettre une mise en tutelle au bénéfice de l'U.D.R. Mise en tutelle qui n'est ni logique ni souhaitable ».

A propos des discussions entre les formations de la majorité, M. Poniatowski a précisé: « Bien

entendu, je m'efforcerai avec mes collègues de l'U.D.R. et du C.D.P. d'arriver à une unité de candidature en faveur des députés sortants de la majorité qui auront assuré avec conscience leur tâche et qui ont les meilleures chances d'être réélus. Ailleurs, nous procéderons à un examen, cas par cas, circonscription par circonscription. Là où il faudra battre un candidat dangereux du front marxiste, nous nous efforcerons également de réaliser une unité de candidature, ou bien, le cas échéant, nous soutiendrons le candidat non marxiste ayant les plus grandes chances de succès ».

Le secrétaire général des républicains indépendants a également énuméré les « quatre préoccupations » de son parti: « — Assurer au président de la République une majorité soutenant son action; — Modifier la nature et la composition de la majorité en renforçant sa base centriste et libérale; — Briser la coalition du front marxiste; — Proposer un choix de société moderne et de progrès ».

M. Yves Guéna, ancien ministre, ancien député U.D.R., a estimé devant les assises U.D.R. de la Dordogne: « L'unité de candidature de la majorité pour les prochaines élections législatives est une donnée de bon sens. L'électeur ne comprendrait pas que des hommes qui pendant quatre ans auront mené au sein d'un même gouvernement une action commune puissent s'affronter, fût-ce l'espace du premier tour. Il faut dans chaque circonscription un seul candidat de la majorité et pour tout un programme unique ».

AU GRAND-ORIENT DE FRANCE L'HORIZON 2000

« Les bases économiques, sociales et institutionnelles de la cité de l'an 2000. » Sur ce thème, le Grand-Orient de France avait organisé, samedi, un colloque rassemblant deux sociologues, Michel Crozier et Marie-Françoise Lantant; trois analystes politiques: Maurice Duverger, Robert Fossart, Marc Paillet, et une salle pleine d'auditeurs attentifs et parfois contestataires.

L'horizon de l'an 2000 exerce à la fois une fascination et une crainte. La tentation est forte de tracer des « modèles » inédits, de céder au vertige de l'imagination, mais comment ne pas avoir peur également, en s'avancant trop, de tomber dans la science-fiction et de se voir épinglé par la génération suivante qui ressortirait des écrits ridicules ?

En prenant comme sujet « les illusions de l'abondance », M. Robert Fossart s'est voulu plus moraliste que « prospectiviste ». Après avoir commenté le subtil mélange de promesses et de pièges de la croissance (transformation incessante de la gamme des produits, des techniques, déplacements des industries, ambiguïté des loisirs, — sur laquelle devait insister fortement ensuite Mlle Lantant), l'orateur a posé la question fondamentale: la société peut-elle maîtriser son destin ? Pour sa part, la France seule n'y peut plus réussir, ce qui donne tout son sens au processus d'intégration européenne, à trois conditions: que l'Europe se rende beaucoup plus autonome, qu'elle se dote des moyens politiques d'exercer sa souveraineté, que chaque Etat garde tout de même des marges d'autodétermination suffisantes. Mais l'Europe des patrons n'est pas la bonne: il faut subordonner les entreprises aux institutions exprimant l'intérêt général de la collectivité.

Se demandant comment agir collectivement dans nos sociétés modernes, M. Michel Crozier en vient à parler de l'autogestion, et met en garde contre la propagation de cette idée. « Une organisation ne peut fonctionner avec des cellules juxtaposées les unes aux autres. C'est le réseau de relations qui est important et son gouvernement, et non le gouvernement des cellules elles-mêmes. Ce qui compte, c'est d'ouvrir ce réseau, de le faire fonctionner de manière plus démocratique. » Mais pour réussir dans cette voie il faut mieux apprendre aux individus à supporter les tensions, à affronter la liberté.

Traitant de « la lutte des classes dans la société d'aujourd'hui », M. Marc Paillet s'en prend à l'absolu du « devenir historique », qui conduit au « fanatisme ». « L'évolution de l'histoire ne nous dit rien de ce qui est bon pour l'homme... Il ne faut pas confondre progression et progrès. » Aussi convient-il d'adopter une attitude « utopiste », c'est-à-dire de se mettre en position, une fois inventoriés le réel et ses contraintes, de bouculer le destin en se faisant

une certaine idée de ce qui est bon pour les hommes.

M. Maurice Duverger, tout à fait conscient du péril de la prévision en matière d'institutions, se hasarde tout de même à imaginer trois modèles en l'an 2000: l'un de style faoiste, s'il faut faire face à une contestation de plus en plus violente; l'autre communiste, dans la mesure où cette idéologie gagne de plus en plus en « respectabilité »; un troisième, qu'il appelle la « technodémocratie », et qu'il estime le plus vraisemblable, avec un Parlement sans grands pouvoirs, un exécutif fort, correspondant aux nécessités des grandes organisations économiques, mais tempéré par des institutions de type de l'ombudsman nordique.

Dans la salle, un « gauchiste » très écouté, s'en prend à tous ceux qui, alignés sur l'estrade, sont incapables, parce qu'« installés », de sortir de leur système de pensée, d'imaginer autre chose qu'un monde de l'argent, du travail salarié et de « la culture avec un grand Q... ».

LES ÉLECTIONS CANTONALES

63 % D'ABSTENTIONS A VINCENNES-OUEST où M. Vernaudon, député U.D.R., est en ballottage

VAL-DE-MARNE, canton de Vincennes-Ouest.

Insc., 15 847; vot., 5 855 (abst., 63,05 %); suff. expr., 5 757; maj. abs., 2 879.

MM. Roland Vernaudon (U.D.R.), premier adj. au maire de Vincennes, député, 2 031 voix; Renzo Sicco (P.C.), 1 281; Jean-Pierre Dones (Centr. g.), 879; Claude Hameau (P.S.), 625; Robert Guizon (rép. ind.), adj. au maire, 622; Guy Sulter (Centre dém. et progr.), adj. au maire, 219.

En effet, sur 33 membres, cette assemblée comprenait, avant la démission de M. Foulon, 12 communistes et 4 socialistes d'une part, 3 Centre démocrate, 12 U.D.R., 1 modéré et 1 sans étiquette d'autre part, et c'est par 17 voix contre 12 à M. Gaston Vieux (P.C.), maire d'Orly, et 4 à M. Joseph Franceschini (P.S.), maire d'Alfortville, que M. Roland Nungesser (U.D.R.), maire de Nogent-sur-Marne, vice-président de l'Assemblée nationale, a été élu président du conseil général après les élections cantonales de mars 1970.

Avant celles-ci, l'U.D.R. ne comptait que 11 conseillers, contre 13 au P.C., qui détenait la présidence en la personne de M. Vieux. Il a suffi que M. Raymond Segal (P.C.), conseiller sortant du canton de Bry-sur-Marne, fût battu, au second tour de scrutin, le 15 mars 1970, par M. Jacques Lasne (U.D.R.), pour que la majorité change de camp.

Le même jour, le colonel Foulon avait été réélu par 5 666 voix contre 2 378 à M. Sicco, sur 16 717 inscrits, 8 331 votants et 8 044 suffrages exprimés, après avoir obtenu, au premier tour de scrutin, 3 706 voix contre 2 272 à M. Vernaudon, 1 736 à M. Sicco et 915 à Mlle Suzanne Gouffier (P.S.U.), sur 8 797 votants et 8 623 suffrages exprimés.

NORD, canton de La Bassée.

Insc., 12 135; vot., 10 073; suff. expr., 9 762; maj. abs., 4 882.

M. Georges Brice (Déf. des int. cant., sout. U.D.R.), premier adj. au maire de La Bassée, anc. dép. ex-U.N.R.), 5 518 voix.

Le Dr Georges Lanquetin (P.S.), maire de Sainghin-en-Weppes, 2 859; M. Roland Dupretz (P.C.), 1 385.

[Cette élection est consécutive à un arrêt du Conseil d'Etat confirmant une décision du tribunal administratif de Lille, qui avait annulé — pour irrégularités commises dans des votes par correspondance — le scrutin de mars 1970, auquel ne s'était pas représenté le conseiller général sortant, M. Emile Dubois (P.S.), sénateur. Au second tour, M. Brice l'avait emporté par 4 811 voix contre 4 113 à M. Lanquetin, sur 11 889 inscrits, 10 055 votants et 9 634 suffrages exprimés.]

Le premier tour avait donné les résultats suivants: Insc., 11 892; vot., 9 600; suff. expr., 9 331. MM. Lanquetin, 2 961; Brice, 2 854; Dupretz, 1 733; Jean-Jacques Crépel (U.D.R.), 1 331; Pascal Deren (Centre dém.), 295; Valère Salecwski (P.S.U.), 137.

M. Brice — qui a été, de 1958 à 1962, député du Nord, inscrit d'abord à l'U.N.R., puis au Regroupement national pour l'unité de la République (Algérie française), avant de ne plus faire partie d'aucun groupe, — obtient cette fois un net succès. Ni le Centre démocrate, ni l'U.D.R. (qui accordait son soutien à l'ancien député transfuge), ni le P.S.U. ne lui avaient opposé de candidats, le P.S.U. ayant d'ailleurs adressé aux électeurs la déclaration suivante: « Face à M. Brice, représentant du capitalisme au service de la bourgeoisie, les candidats du parti socialiste et du parti communiste ne proposent aucune alternative de classe. Dans ces conditions, la farce électorale du 12 mars ne concerne pas les travailleurs. »

MM. le docteur Daniel Benoist (P.S.), maire de Nevers, cons. gén. de Luzy, député de la 1^{re} circonscription, 12 463 voix, élu. M. Jean Secretain (rép. ind., investiture U.D.R.), 5 333.

Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants: Insc., 35 073; vot., 17 965; suff. expr., 17 539; maj. abs., 8 770.

MM. le docteur Daniel Benoist (P.S.), maire de Nevers, cons. gén. de Luzy, député de la 1^{re} circ., 7 878 voix; Maurice Guin (P.C.), 2^e adj. au maire, 4 231; Jean Secretain (Rép. ind. invest. U.D.R.), 3 633; le docteur Jean Alcalay (Mouv. réform., rad., sout. Centre dém.), 1 797.

M. Guin s'était ensuite désisté en faveur du docteur Benoist. Le docteur Alcalay s'était purement et simplement retiré.

[Il s'agissait de remplacer M. Jean Bernigaud, ancien maire de Magny-Cours, ancien remplaçant éventuel du docteur Benoist, décédé, qui, en 1967, avait, au second tour de scrutin, battu le conseiller général sortant, M. Marius Durbet, ancien député U.N.R. et ancien maire de Nevers, par 11 603 voix, contre 5 863 sur 33 480 inscrits, 17 966 votants et 16 468 suffrages exprimés. Au premier tour, sur 17 139 votants et 16 736 suffrages exprimés, M. Bernigaud (P.G.D.S.-Conv.) avait obtenu 7 301 voix contre 5 437 à M. Durbet et 3 978 à M. Raymond Bussière (P.C.).]

Pyrenees - Atlantiques, canton de Morlaas (2^e tour).

Insc., 5 890; vot., 4 510; suff. expr., 4 429. — M. Louis Lahitte (sans étiqu.), 2 279 voix, élu. Le docteur Pierre Menjucc (sans étiqu.), 2 150.

Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants: Insc., 5 892; vot., 4 187; suff. expr., 4 111; maj. abs., 2 056.

MM. Menjucc 1 603 voix; Lahitte, 1 118; Gaston Aurioi (sans étiqu.), 714; Gérard Trubesset (P.S.), 583; Jean Caumont (P.C.), 53.

MM. Aurioi et Trubesset s'étaient désistés en faveur de M. Lahitte. M. Caumont s'était retiré purement et simplement.

[Il s'agissait de remplacer le docteur Gaston Menjoit (indép.), décédé, qui, en mars 1970, avait été réélu, au second tour de scrutin, par 1 738 voix, contre 1 086 à M. Lahitte, 737 à M. Aurioi et 520 à M. Trubesset, sur 4 081 suffrages exprimés. Au premier tour, M. Menjoit avait obtenu 1 320 voix, contre 961 à M. Lahitte, 876 à M. Aurioi, 602 à M. Trubesset, et 149 à M. Caumont, sur 4 168 suffrages exprimés.]

POSITIONS ET PROPOSITIONS

LE FRONT DES JEUNES PROGRESSISTES (gaullistes de gauche), à l'issue de son comité national réuni dimanche 12 mars à Paris, constate « avec amertume que M. Gilbert Grandjean (président de l'Union travailliste), qui avait pour mission de rassembler la gauche gaulliste pour en faire une force politique majeure, l'a divisée en mettant l'Union travailliste à la remorque de ceux-là mêmes qu'elle devrait combattre ». « Nous refusons de nous associer à une opération personnelle et électorale », a déclaré le F.J.P., mais nous gardons espoir dans les militants de l'Union travailliste qui, avec le secrétaire national Jacques Debù-Bridel, luttent pour les thèses progressistes que nous défendons ».

M. MAURICE CLAVEL présente, lundi 13 mars, son film *Le Soudèvement de la vie à Fabu*, petite commune située à quelques kilomètres de Plouisy (Côtes-du-Nord). C'est à la suite du refus formulé par la municipalité à majorité communiste de cette ville (le Monde du 12-13 mars) que le conseil municipal de Fabu, de tendance P.S.U., a accepté de prêter la salle des fêtes pour cette conférence.

L'UNION DES JEUNES POUR LE PROGRES de la région Languedoc-Roussillon réunit dimanche à Perpignan, a entendu un exposé de M. Denlaud, vice-président national de ce groupement de jeunes gaullistes, sur le problème de la réforme régionale. M. Denlaud a affirmé: « Les jeunes gaullistes veulent être les champions de la régionalisation. S'ils jugent le projet actuel en retrait par rapport à celui de 1969, ils n'en appuieront pas moins avec force les modalités proposées par le gouvernement ».

LA LIBERTÉ ET LA LOI

SIX INCULPATIONS EN UNE SEMAINE

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Ainsi l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme fondait-il, en droit, la liberté d'expression.

En France, la loi est toujours rédigée en termes absolus et conçue pour l'éternité. Elle énonce de grands principes. Le reste est affaire d'application.

En l'occurrence, les « cas déterminés par la loi » sont devenus, au fil des régimes et des décennies, si nombreux et si larges qu'ils couvrent maintenant tout le champ de la parole et de l'écrit, vidant ainsi de sa substance l'admirable pétition de principe de la Déclaration. Un éditeur, M. François Maspéro, vient d'en faire, une fois de plus, à ses dépens, l'expérience.

En une semaine, en effet, M. Maspéro s'est entendu signaler six inculpations, pas moins: 1) Pour diffamation de la police, à la suite de la publication d'un tract, à Clermont-Ferrand, du Secours rouge local dénonçant des sévices de la police locale (M. Maspéro était, à sa fondation, le directeur du journal Secours rouge); 2) Pour réédition d'ouvrage interdit, à la requête du ministre de l'intérieur. Il s'agit de la Grande Mystification du Congo-Kinshasa, de C. Kamitatu, ancien ministre congolais. (En réponse à une question écrite de M. Michel Rocard, le ministre de l'intérieur a précisé que cet ou-

vrage avait été interdit pour des raisons « diplomatiques »);

3) Pour remise en vente du Petit Livre rouge des lycéens — fait remontant à octobre 1971 (à cette époque, l'ouvrage était pourtant épuisé, et l'éditeur condamné, déjà, à deux mois de prison ferme et 18 000 francs d'amende);

4) Pour remise en vente, également, de la revue Tricontinental (édition française), dont la parution, après plus de quinze condamnations, a pourtant été suspendue en juin 1971;

5) Pour offense à chef d'Etat étranger par la publication du livre de C. Kamitatu;

6) Pour complicité du même délit, pour un article publié sur le Congo dans le Nouvel Observateur, en août 1971.

Un septième procès est, d'autre part, intenté à l'éditeur, non à la requête des pouvoirs publics cette fois, mais des Editions sociales, qui l'attaquent devant le tribunal civil pour avoir réédité, sous la forme originale du Bureau d'édition de 1925, l'ouvrage d'André Marty *La Révolte de la mer Noire*. Les Editions sociales assurent que, la forme de cet ouvrage leur appartenant de droit, les éditions Maspéro ne pouvaient l'utiliser — bien qu'elles aient obtenu l'accord légal des héritiers d'André Marty.

Après les cinq inculpations du directeur des Editions du Seuil et de l'auteur des *Dossiers noirs* de la police française, M. Denis Langlois, voilà ce qu'il en est aujourd'hui en France d'un « des droits les plus précieux de l'homme ». — P. V. P.



Presses Universitaires de France

Dans la Collection SUP, Alfred Sauvy à lu :

RAYMOND BERTRAND ÉCONOMIE FINANCIÈRE INTERNATIONALE 17 F

« Sur ce sujet d'actualité permanente et brûlante, le brillant expert de l'O.C.D.E. décrit les différentes façons dont peuvent régler ensemble leurs affaires, desorceaux de la planète n'ayant pas même pouvoir et, par suite, même monnaie. »

ANDRÉ PAGE L'ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION 17 F

« L'auteur réussit le tour de force de faire tenir dans notre poche un contenu d'une exceptionnelle richesse. Nous trouvons, en effet, tous les aspects de ce sujet redoutable qui essaie d'allier l'esprit et la matière. »